

Éléments de langage sur le lancement des contrôles dans les groupes de crèches

- Le Gouvernement l'a toujours dit, le service public de la petite enfance se construira avec toutes les forces en présence, y compris le privé lucratif.
- En 2022, le Gouvernement a pris l'initiative de demander à l'IGAS un rapport sur la qualité d'accueil dans l'ensemble des crèches, quel que soit leur statut juridique.
- **Nous avons agi dès la sortie du rapport en renforçant les exigences pour toutes les crèches :**
 - La durée d'autorisation des crèches est désormais limitée à 15 ans ;
 - Chaque crèche fait désormais l'objet d'une évaluation obligatoire tous les 5 ans.

La loi pour le plein emploi permet aussi de contrôler les groupes :

- Les quatre grands groupes privés lucratifs feront l'objet d'un contrôle (People and Baby, Les Petits Chaperons Rouges, Babilou, La Maison Bleue). **Le Gouvernement souhaite vérifier que leur modèle de développement n'a pas de conséquence sur la qualité d'accueil.** Nous ne voulons d'un scandale ORPEA dans le secteur de la petite enfance.
- On ne s'interdit pas de contrôler les groupes associatifs ou les réseaux de crèches en régie des communes.